

iShine



N° 4 Émulsion protectrice- Scellant polimerique

Fiche de Données de Sécurité

iShine Coatings

conformément au règlement (UE) n ° 1907/2006

Date de révision: 13/05/2013

1. Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise

Identification de la substance ou de la préparation

iShine N° 4 Émulsion protectrice- Scellant polimerique

Utilisation de la substance / préparation

polish pour betaeu

Société / entreprise

Nom de la compagnie: International Coating Distribution B.V..
 Rue: Stationsplein 8-k 6221 BT Maastricht,
 Lieu : Pays-Bas
 Téléphone: + 31 433 607 125 / +34 971 963 674
 Email: info@ishinecoatings.com
 L'Internet: www.ishinecoatings.com

Informations complémentaires

Cette fiche de données contient en outre les SGH / CLP-classification et critères d'étiquetage conformément au règlement 1272/2008 / UE (incl.790 / 2009 / UE), pour les mélanges entrée en vigueur du 01/06/2015.

Identification des dangers: Maintenant chapt.2 selon REACH (ancien chapt.3) Composition / informations sur les composants: Maintenant chapt.3 selon REACH (ancien chapt.2)

2. Identification des dangers

Classification

Pas de risques de mention.

3. Composition / informations sur les composants

Caractérisation chimique (mélange)

UE 648/2004: des hydrocarbures aliphatiques 15 à 30%, agents tensio-actifs non ioniques <5%, des agents de conservation (Methylchloroisothiazolinone, Methylisothiazolinone, tétraméthylol-acetylendiurea), les parfums, les colorants,

Informations complémentaires: des abrasifs, des cires, des polymères synthétiques, des agents épaississants

Composants dangereux

| CE-No. | N ° CAS. | Nom chimique Classification SGH | Quantité |
|-----------|------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 265-150-3 | 64742-48-9 | des hydrocarbures aliphatiques (aromatique libre), Note H + P annexe I (67/548 / EWG) + VI (EG1272 / 2008) Xn R65-66 Asp. Tox. 1; H304 | 15-25% |
| 304-455-9 | 94266-48-5 | L'huile de pin (alcool de terpène) Xn R38-43-52-53-65 Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 3; H304-H315-H317-H412 | 0,01-0,1% |
| 226-408-0 | 5395-50-6 | Tétraméthylolméthane-acetylendiurea Xi R43 peau Sens 1. H317 | <0,1% |
| | 55965-84-9 | mélange de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazoline-3-one [EC no. 247-500-7] et le 2-méthyl-2H -isothiazol-3-one [EC no. 220-239-6] (3: 1) T, C, N R23 / 24 / 25-34-43-50-53 Acute Tox. 3 *, Tox. 3 *, Tox. 3 *, la peau Corr. 1B, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H331 H311 H301 H314 H317 H400 H410 | <0,0015% |

Texte intégral des phrases R et phrases H: voir la section 16.

Informations complémentaires

viscosité dynamique:> 20,5 mPas * s (40 ° C). Texte intégral des phrases R: voir la section 16. Identification est pas obligatoire. S'il vous plaît observer les informations sur la fiche de données de sécurité en tout temps.

Le tensioactif (s) dans cette préparation respecte (nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) No.648 / 2004 relatif aux détergents. Les données à l'appui de cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États membres et seront mis à leur disposition, à leur demande expresse ou à la demande d'un fabricant de détergent.

4. Premiers secours**après inhalation**

Fournir de l'air frais.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Se laver les mains avant les pauses et à la fin des travaux.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec bain d'oeil ou de l'eau.

après ingestion

Ne pas faire vomir. Faire boire de grandes quantités d'eau, avec du charbon actif si possible. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer l'étiquette de sécurité si possible).

Conseil au médecin

Administer du charbon actif afin de réduire la résorption dans le tractus gastro-entérique.

5. Mesures de lutte contre l'incendie**Moyens d'extinction appropriés**

matériaux d'extinction doivent être choisis en fonction de la région environnante. Le produit est non combustible.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**précautions personnelles**

risque élevé de glissement en cas d'écoulement de déversement du produit. Assurer une ventilation adéquate.

Précautions environnementales

ne peut pas être libéré produit dans l'eau sans traitement préalable. Ne pas jeter dans les égouts ou le milieu aquatique.

Méthodes de nettoyage / récupération

Recueillir mécaniquement.

Traiter le matériau recueilli conformément à la section concernant l'élimination des déchets.

7. Manipulation et STOCKAGE**Manipulation****Conseils pour une manipulation sans danger**

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Indications pour la protection contre l'incendie et d'explosion

Aucune mesure particulière ne sont nécessaires.

Espace de rangement**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Aucune mesure particulière ne sont nécessaires.

Conseils sur la compatibilité de stockage

Aucune mesure particulière ne sont nécessaires.

De plus amples informations sur les conditions de stockage

Protéger contre: gel.

température de stockage: de ° C: 0 ° C jusqu'à: 30

Classe de stockage (VCI): 12

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle**Valeurs limites d'exposition****Contrôle de l'exposition****Mesures de protection et d'hygiène**

Aucune mesure particulière ne sont nécessaires. Se laver les mains avant les pauses et à la fin des travaux.

Protection respiratoire

Protection respiratoire non requise.

Protection des mains

Protection des mains: non nécessaire.

Protection des yeux

Protection des yeux: non nécessaire.

Protection de la peau

Protection de la peau: non nécessaire.

9. Propriétés physiques et chimiques

Informations générales État

physique: visqueux

Couleur: vert clair

Odeur: produits spécifiques

la santé à la sécurité et à l'environnement Méthode d'essai

Valeur pH (à 20 ° C): 8,5-9,5

Les changements dans l'état physique

Point de fusion: non déterminé

Point d'ébullition: 100-220 ° C

Point de rupture: 70 ° C

propriétés explosives

En utilisation, peut former un mélange vapeur-air inflammable / explosif. Limite inférieure d'explosivité: 0,6 vol. %

Limite supérieure d'explosivité: Vol 8,0. %

propriétés oxydantes

Pas d'oxydation.

Pression de vapeur: 24 hPa

(À 20 ° C) 1,04 g / cm³

solubilité dans l'eau: partiellement miscible

teneur en solvants

20%

Les autres informations

Température d'inflammation: 240 ° C

10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter

Pas de risques de mention.

Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut conduire à la fuite de gaz et vapeurs irritants.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Préparation non contrôlée.

Effets spécifiques pendant les essais sur animaux

| | | | |
|----------------------------|-----------|-----------|----------------------|
| 64742-48-9 | oral | DL50 | > 2000 mg / kg (rat) |
| Hydrocarbures aliphatiques | dermique | DL50 | > 2000 mg / kg (rat) |
| | inhalatif | LC50 / 4h | > 5 mg / l (rat) |

Effets corrosifs et irritants

Pas un irritant.

effets sensibilisants

aucun danger de sensibilisation.

Les données empiriques sur les effets sur l'homme

A un effet dégraissant sur la peau.

Fréquemment ou un contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée.

12. Informations écologiques

Persistance et dégradabilité

une partie organique du produit est biodégradable.

(Dégradation solvant : abiotique dans l'air)

Le tensioactif (s) dans cette préparation respecte (nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) No.648 / 2004 relatif aux détergents. Les données à l'appui de cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États membres et seront mis à leur disposition, à leur demande expresse ou à la demande d'un fabricant de détergent.

Potentiel bioaccumulatif

Aucune indication du potentiel de bioaccumulation.

Pour plus d'informations

Ne pénètre pas dans les eaux usées, tant que le processus est effectué conformément à la réglementation.

13. Considérations relatives à l'élimination

Élimination

Selon catalogue CED, l'attribution des numéros d'identité des déchets / description des déchets doivent être effectuées d'une manière spécifique pour chaque industrie et le processus.

Code d'élimination des déchets de déchets de résidus / produits non utilisés

120121 DÉCHETS DES MISE EN FORME ET TRAITEMENT DE SURFACE PHYSIQUE ET MÉCANIQUE DES MÉTAUX ET PLASTIQUES; déchets provenant de la mise en forme et le traitement de surface physique et mécanique de

des métaux et des matières plastiques; déchets de meulage et matériaux de meulage autres que ceux mentionnés dans 12 0120

Code d'élimination des déchets d'emballages contaminés

150102 EMBALLAGE DES DÉCHETS; ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS; emballage (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); Emballage plastique

emballages contaminés

Eau avec additif tensio-actif.

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR / RID)

Description des marchandises

Pas une matière dangereuse en ce qui concerne ces règlements de transport.

Transport fluvial Description des

marchandises

Pas une matière dangereuse en ce qui concerne ces règlements de transport.

Transport maritime Description des

marchandises

Pas une matière dangereuse en ce qui concerne ces règlements de transport.

Transport aérien

Description des marchandises

Pas une matière dangereuse en ce qui concerne ces règlements de transport.

15. Informations réglementaires

étiquetage

Conseils supplémentaires

Selon les directives CE ou les réglementations nationales correspondantes il n'y a pas obligation d'étiquetage pour ce produit.

Cette fiche de données contient en outre les SGH / CLP-classification et critères d'étiquetage conformément au règlement 1272/2008 / UE (incl.790 / 2009 / UE), pour les mélanges entrée en vigueur du 01/06/2015.

étiquetage SGH

Informations réglementaires UE

1999/13 / CE (COV): les composés organiques volatils (COV) en pourcentage en poids: 20%

Information additionnelle

648/2004: chapitre 3 Caractérisation chimique (préparation) Recommandation:

Conserver hors de la portée des enfants. fiche de données de sécurité disponible pour les professionnels sur demande.

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

16. Autres informations

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

| | |
|----------|---------------------------------------------------------------------------------|
| 23/24/25 | Toxique par inhalation, par contact avec la peau et en cas d'ingestion. |
| 34 | Provoque des brûlures. |
| 38 | Irritant pour la peau. |
| 43 | Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. |
| 50 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| 52 | Nocif pour les organismes aquatiques. |
| 53 | Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |
| 65 | Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. |
| 66 | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. |

Texte intégral des phrases H mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

| | |
|------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| H301 | Toxique en cas d'ingestion. |
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H311 | Toxique par contact avec la peau. |
| H314 | Provoque des brûlures graves de la peau et des lésions oculaires. |
| H315 | Provoque une irritation de la peau. |
| H317 | Peut provoquer une réaction allergique cutanée. |
| H331 | Toxique en cas d'inhalation. |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| H410 | Très toxique pour la vie aquatique avec effets à long terme. |
| H412 | Nocif pour la vie aquatique avec des effets durables. |

Informations complémentaires

Les informations ci-dessus décrit exclusivement les exigences de sécurité du produit et repose sur nos connaissances actuelles.

L'information vise à vous donner des conseils sur la manipulation du produit figurant dans cette fiche de données de sécurité, pour le stockage, le traitement, le transport et l'élimination. Les informations ne peuvent être transférés à d'autres produits. Dans le cas de mélange du produit avec d'autres produits ou dans le cas de traitement, les informations sur cette fiche de données de sécurité ne sont pas nécessairement valable pour la matière ainsi.

L'information est basée sur le niveau actuel de nos connaissances. Il ne donne cependant l'assurance des propriétés du produit et établit aucun droit contractuel.

(Les données concernant les composants dangereux ont été respectivement de la dernière version de la fiche de données de sécurité du sous-traitant.)